

N° 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 4 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives.

M. Pelletier (Hochelaga), appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Du consentement unanime, sur motion de M. Douglas (Bruce), appuyé par M. Lajoie, les bills suivants sont lus une deuxième fois, étudiés en Comité plénier, rapportés

sans amendement, agréés à l'étape du rapport, lus une troisième fois et adoptés:

Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales;

Bill C-229, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales; et

Bill C-365, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le débat reprend sur la motion de M. Pelletier (Hochelaga), appuyé par M. Lalonde,—Que le Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.